



COMPTE RENDU CAP DU 23 AU 27 JANVIER 2012 MUTATION ADJOINTS ADMINISTRATIFS

L'UNSa Justice déplore que la CAP de mutation se soit déroulée dans des conditions exécrables à savoir une très grande chaleur durant toute la CAP et très peu de place pour travailler, etc....

L'UNSa Justice dans sa déclaration liminaire a demandé à l'administration le devenir des fonctionnaires de catégorie C qui ne souhaitent pas rejoindre la plate-forme car il était nullement question que ces personnels se voient une deuxième fois SANCTIONNES après l'avoir été une première fois par la réforme de la carte judiciaire.

L'administration a indiqué que les personnels de catégorie C qui ne souhaitent pas rejoindre les plates formes seront : soit mis en surnombre sur les fonctions restant au SAR, soit reçus pour un entretien afin que ceux-ci restent sur la même ville

Lors de cette CAP beaucoup de postes étaient profilés. L'administration nous a souligné qu'à l'avenir les postes qui seront profilés le seront qu'à titre exceptionnel.

Pour les pôles CHORUS : nous rappelons (comme l'administration nous l'a assuré) que les personnels affectés sur CHORUS doivent être **VOLONTAIRES**.

L'UNSa Justice a rappelé à l'administration la circulaire de 1984 qui stipule que « tous les postes vacants doivent être publiés » à charge pour l'administration d'indiquer ceux qu'ils ne pourvoient pas.

Lors de cette CAP de mutation un grand nombre de postes a été fermé, plus de 40 postes ont été transformés de C en B et 3 postes en SA

L'administration a indiqué que les postes fermés et les postes transformés l'étaient **SOUS RESERVE** de la localisation des emplois 2012.

Il est bon de rappeler que les postes que l'administration propose de fermer **auraient dû être** étudiés préalablement en CT (anciennement les Comités Techniques Paritaires Régionaux) pour avis des organisations syndicales. Il va sans dire que le dialogue social au niveau des cours d'appel sera muselé.

L'UNSa Justice déplore que l'administration ait bloqué les fonctionnaires en poste dans les SAR et dans les TGI en sous effectifs... Les fonctionnaires sont à nouveau victime de la mauvaise gestion de l'administration.

Il a été dénoncé la situation du TGI de MARSEILLE ainsi que la situation du TGI de METZ pour laquelle l'UNSa Justice a demandé que la mission d'inspection des greffes soit saisie.

Sur un dossier sensible soutenu par l'UNSa Justice, l'administration a proposé d'effectuer deux mouvements au lieu d'un pour donner satisfaction à deux fonctionnaires. C. Justice s'y est opposé fermement et a demandé à l'administration de bloquer le dossier présenté par l'UNSa Justice.

La date de prise de fonction des agents mutés restent toujours au 1er mars 2012 sauf si un fonctionnaire souhaite partir au 1er avril 2012.

L'UNSa Justice félicite les agents mutés lors de cette CAP;

Les élus de CAP